

# DEMANDE D'AVIS DE DELIVRER DES REÇUS FISCAUX POUR LES ORGANISMES AYANT LA CAPACITE DE RECEVOIR DES DONS

Demande d'avis relative à la mise en œuvre de la garantie de l'article L 80 C

*Vous voudrez bien apporter des réponses détaillées aux questions ci-après.*

*Il vous est demandé de joindre **en annexe tout document susceptible de compléter utilement ces questions.***

## **I. IDENTIFICATION DE L'AUTEUR DE LA DEMANDE**

- **Nom** : COLOMBET
- **Qualité** : NICOLAS
- **Adresse** : 4 rue Pasteur 21370 Plombières-lès-Dijon
- **Téléphone** : 09 72 44 81 78
- **Mail** : ncolombet@ovh.fr

## **II. IDENTIFICATION DE L'ORGANISME (joindre une copie des statuts : voir annexe 1)**

- **Dénomination** : Nos Oignons
- **Adresse du siège social (et des établissements...)** :  
Nos oignons  
78, allée Primavera  
Centre UBIDOCA, 7585  
74370 Annecy  
France
- **Objet statutaire** : L'association a pour but de participer au développement du réseau de communications électroniques Tor, cela afin de garantir les libertés d'information, d'expression et de communication.
- **Affiliation (fédération, groupement, fondation...)** : Aucune, l'association Nos Oignons est une initiative strictement indépendante.
- **Imposition aux impôts commerciaux** : non

## **III. COMPOSITION ET GESTION DE L'ORGANISME**

- Nombre de membres (personnes physiques, morales, autres...) : 24 membres
  - Qualité des membres (droit de vote, convocation aux assemblées générales...) :
- L'association se compose de membres et d'un comité de déontologie. Sont membres les personnes physiques ou morales à jour de leur cotisation. Les personnes morales doivent être représentées par leur responsable légal ou une autre personne ayant reçu procuration.
- Les membres peuvent participer aux assemblées générales ordinaires et extraordinaires :
- L'assemblée générale (AG) se compose de tou-te-s les membres de l'association. De par la dispersion géographique de ces derniers, l'assemblée générale s'est dotée de moyens de consultation et d'expression de tou-te-s ses membres utilisant des outils de communication électronique mis en place par le CA. L'assemblée générale est réputée être permanente, grâce à l'utilisation de ces outils électroniques de communication et d'authentification de ses membres.
  - L'assemblée générale extraordinaire se prononce sur les modifications à apporter aux statuts et sur la dissolution de l'association. Elle se réunit physiquement à la demande du conseil d'administration ou du comité de déontologie. Les décisions lors de l'assemblée générale extraordinaire sont prises à la majorité des deux tiers des membres de l'association présent-e-s ou représenté-e-s.
- Les réunions ont lieu en ligne et sont publiques, les rapports moraux annuels sont publiés sur le site de l'association,

en bas de la page : <https://nos-oignons.net/Association/>

- Noms, adresses et professions des dirigeants (préciser la fonction exercée au sein de l'organisme et le montant par dirigeant des rémunérations et indemnités annuelles) :

Le fonctionnement de l'association est géré par son conseil d'administration (CA). Ce CA est composé de 5 à 9 personnes physiques membres de l'association. Il est investi des pouvoirs nécessaires au fonctionnement de l'association. Les membres du CA assument conjointement et solidairement les rôles et responsabilités de président, trésorier et secrétaire. Les membres du comité de déontologie ne peuvent pas être membres du CA.

Les membres du CA sont tous bénévoles et ne reçoivent aucune rémunération ou indemnité. Seul un défraiement est possible sur accord du reste du CA. Ce fonctionnement est ancré dans les statuts de l'association : « les membres du CA exercent leurs fonctions bénévolement. Toutefois, les frais occasionnés par l'accomplissement de leur mandat, après accord préalable du CA, peuvent être remboursés sur justificatif ».

A ce jour, le CA est composé de sept personnes physiques :

- RENAUDINEAU Christian, 3, les jardins du Houx, Le Houx, 44430 Le Landreau, informaticien
- BOBBIO Jérémy, 18 rue de Vern, 35200 Rennes, Ingénieur de recherche
- COLOMBET Nicolas, 4 rue Pasteur 21370 Plombières-lès-Dijon, formateur
- BRAUD-SANTONI Nico, Marktgasse 11/5, 8010 Graz, Autriche, chercheuse en informatique
- PIERRE Olivier, 13 impasse des hortensias 44360 Vigneux de Bretagne, Développeur web
- VOISIN Julien, Tulpenstrasse 43, 8051 Zürich, SUISSE, Ingénieur

- Salariés : Nombre, rémunération, avantage en nature, fonctions éventuelles au sein du conseil d'administration  
L'association n'emploie aucun·e salarié·e.

#### **IV. ACTIVITES EXERCEES**

**- Lieu d'exercice des activités :**

L'association est domiciliée à Annecy en France. Ses membres et bénévoles étant disséminés sur tout le territoire, des moyens électroniques sont mis en place pour permettre le fonctionnement de l'association. L'ensemble des activités, i.e. le développement du réseau de communications électroniques Tor afin de garantir les libertés d'information, d'expression et de communication, sont opérées en France, et temporairement de Suisse pour un membre du CA uniquement (de nationalité française). L'association travaille exclusivement avec des hébergeurs français pour développer ce réseau de télécommunications, à savoir à ce jour :

- IELO-LIAZO (Paris)
- Gandi (Paris)
- Tetaneutral (Toulouse)
- Globenet (Paris)
- Aquilinet (Bordeaux)
- Data expertise (Toulouse)
- MilkyWan (Lyon)

**- Activités exercées (à titre permanent, occasionnel):**

A titre permanent, l'association œuvre à développer le réseau de communications électroniques Tor. Le réseau Tor est un système permettant d'anonymiser les connexions et de contourner la censure dans le réseau Internet. L'anonymisation permet de lutter contre plusieurs formes de surveillance. Le contournement de la censure permet à tout un chacun d'accéder à l'information librement ainsi que de s'exprimer avec un maximum de liberté, cela dans le monde entier. Cependant le réseau Tor est par nature un réseau décentralisé et opéré par des bénévoles.

L'association Nos Oignons collecte donc des dons, en France, et tente ensuite, par ses opérations techniques de déploiement et de maintenance de relais Tor, de maximiser l'apport des bénévoles et donateurs-rices du pays à ce réseau mondial. L'opération de relai Tor peut aussi comporter un risque juridique, ainsi supporté par l'association et non par des personnes individuelles. L'association Nos Oignons agit ainsi comme nombreuses organisations amies d'autres pays, pour en citer juste quelques unes :

- Torservers.net : organisation allemande soutenue notamment par Reporters sans frontières ;
- Emerald Onion : association américaine, reconnue d'utilité publique par son administration, et au rang 1 des opérateurs des relais de sortie dans le monde ;
- Digital Courage : organisation allemande récompensée à plusieurs reprises pour ses activités de défenses de droits civiques ;
- Foundation for Applied Privacy : association plus jeune (créée en 2018) et basée en Autriche.

A titre occasionnel, l'association œuvre également à :

- l'information du public et des professionnels sur les services mis à disposition par le réseau Tor et les enjeux d'anonymisation, de protection des données privées et de combat contre la censure sur le réseau Internet ;
- l'entraide aux autres opérateurs de relais, notamment aux opérateurs individuels, ainsi qu'aux personnes utilisant le réseau Tor ;
- à la communauté Tor via la participation à des réunions d'opérateurs et via la contribution à l'amélioration du système et de sa documentation.

**- Modalité d'exercice (bénéficiaires des opérations, prix pratiqués...):**

Nos opérations menées à titre permanent bénéficient clairement à la France et au monde entier, sans aucune restriction, mis à part le fait d'avoir accès à une connexion Internet. Ensuite l'accès au réseau Tor se fait par l'installation de logiciels (le navigateur Tor principalement) tous en accès libre et gratuit, et dont le code est ouvert également. Même si le réseau Tor et ses utilisateurs sont mondiaux, la contribution de Nos Oignons en tant qu'acteur français du réseau est importante. En effet, la résilience du réseau Tor est très liée à sa diversité, et celle-ci vaut autant pour les systèmes informatiques opérant le réseau, que pour la variété des hébergeurs et bien sûr des localisations ! Par ailleurs, la France est un pays qui compte de nombreux utilisateurs : un peu plus de 80 000 utilisateurs par jour en moyenne ! Dernier point, chaque personne utilisant le réseau Tor peut choisir de faire passer son trafic par les relais opérés par Nos Oignons (donc en France), cela à nouveau sans aucune condition et sans aucun coût. Les services de Nos oignons ne sont pas réservés aux membres de l'association mais bénéficient à tout le monde.

Quant à nos opérations occasionnelles, et notamment celles visant l'information du public et l'entraide aux opérateurs et utilisateurs, l'impact est très principalement français, du fait de la mission de l'association.

**- Description des projets en cours :**

Le dernier projet de déploiement d'un nouveau relai s'est concrétisé en octobre 2021 avec le relai Arecoque, hébergé par MilkyWan. Techniquement, il s'agit en fait de deux relais hébergés sur un seul et même serveur.

Chaque nouveau relai que nous lançons crée un coût qu'il nous faut pouvoir couvrir dans le temps : coût de l'hébergement et coût de la bande passante. Ainsi, nous ne pouvons nous permettre de lancer un nouveau projet de relai que si nous sommes certains de couvrir déjà les coûts d'entretien des relais existants. Ainsi, la création de nouveau relai est soumise aux dons reçus et à la prochaine campagne de dons 2022. C'est justement le projet en cours du moment avec la préparation d'éléments de communication à cet effet.

Pour information voici la liste des relais fonctionnels à date :

Relai	Empreinte	Emplacement
marcuse1	EFAE 4472 8264 9822 2444 5E96 214C 15F9 075D EE1D	IELO-LIAZO
marcuse2	C656 B41A EFB4 0A14 1967 EBF4 9D6E 6960 3C9B 4A11	IELO-LIAZO
ekumen	9BA8 4E8C 9008 3676 F86C 7427 C8D1 0592 5F13 716C	Gandi3
marylou1	578E 007E 5E45 35FB FEF7 758D 8587 B07B 4C8C 5D06	tetaneutral.net

marylou2	90FD 830C 357A 5109 AB3C 5052 8771 3F1A C811 174C	tetaneutral.net
AlGrothendieck	8E6E DA78 D8E3 ABA8 8D87 7C3E 37D6 D4F0 938C 7B9F	Globenet
elenagb	F47B 13BF CE4E F48C DEF6 C4D7 C7A9 9208 EBB9 72B5	Aquilenet
mwittig	2AB6 F7D5 9DF6 153F 4DB1 DB64 79C3 422F 5724 C4BA	Data Expertise
arecoque1	CD1F D2C1 F330 A329 3DA6 068E 6A23 866D 063D 6DCB	MilkyWan
arecoque2	42E8 17BE 07AB 39CA 3BD7 A442 AF08 E007 FF2E 3F5B	MilkyWan

Les relais de Nos oignons représentent plusieurs des plus gros oignons de la bulle « France » (en haut à droite) sur le graphique représentant les relais au niveau mondial, disponible à cette adresse :

<https://metrics.torproject.org/bubbles.html#country-exits-only>

## **V. RESSOURCES DE L'ORGANISME**

- **Dons (indiquer le montant) :** L'association a récolté 8 973,83 € pendant l'année 2021.

- **AUTRES (INDIQUER LE MONTANT PAR NATURE DE RESSOURCE):**

- **Cotisations :** 1 665,00 € en 2021

- **Subventions :** 0 €

- **Ventes:** 0 €

- **Prestations :** 0 €

- **Existence d'un secteur lucratif :** non

Le fonctionnement de l'association est public et transparent, les rapports financiers annuels sont publiés sur le site internet de l'association, en bas de la page : <https://nos-oignons.net/Association/>

Le rapport financier 2021 est joint en annexe.

## **VI. OBSERVATIONS COMPLEMENTAIRES**

### **1. Observations que vous jugerez utiles à l'appréciation de la situation de l'organisme au regard des articles 200 et 238 bis du code général des impôts :**

Au regard des informations suscitées dans ce document, nous pensons répondre aux différentes qualités permettant la reconnaissance d'organisme d'intérêt général et donc la délivrance de reçus permettant la réduction d'impôt accordée au titre des dons faits par les particuliers (Article 200 du CGI). Le siège social de notre association est en France. Nos activités sont exercées en France, même si le bénéfice de nos opérations peut s'étendre au-delà du territoire national. Notre activité est non lucrative et la gestion de l'association désintéressée. L'objet de l'association est évidemment d'intérêt général mais nous souhaitons profiter de ces observations complémentaires pour apporter des éclairages supplémentaires sur les apports philanthropiques, éducatifs, scientifiques et sociaux de l'association.

Sur l'aspect philanthropique, qui est d'ailleurs l'objet le plus lié à nos activités permanentes et qui est défini comme la volonté d'aider autrui de manière désintéressée, l'association a choisi de positionner son effort sur le réseau Tor qui permet la liberté d'information et d'expression, ainsi que le contournement de la censure. L'association s'est par ailleurs dotée d'un comité de déontologie pour s'assurer de garder à tout instant cette ligne directrice. Les actions du quotidien sont donc guidées par cet objectif. Remis dans son contexte actuel, il est intéressant de noter que le réseau Tor joue par exemple un rôle dans le maintien d'une information et d'une presse libre en Russie, malgré les blocages étatiques mis en place. Evidemment cela profite aussi à la population française par la réception d'informations libres venant de ces territoires par la presse et les réseaux sociaux, et non uniquement d'une presse censurée. Ainsi la presse reconnaît le rôle de Tor pour éviter la censure, e.g. « *La capacité de la Russie à bloquer totalement l'accès aux plateformes de médias sociaux occidentales semble douteuse [...] étant donné la disponibilité de solutions de contournement aux blocages des domaines web, comme les applications mobiles et*

*l'utilisation de VPN ou même de Tor.» (traduit de l'anglais, source : TechCrunch, mars 2022. <https://techcrunch.com/2022/03/07/twitter-russia-access/> ). Nous pouvons aussi citer l'article de Wired, du 10 décembre 2021, qui titrait en anglais « La machine russe à censurer l'internet s'en prend à Tor », expliquant que :*

*«Tor est utilisé par des personnes du monde entier pour masquer leur activité sur internet, parfois pour des activités illicites mais le plus souvent pour échapper à la censure dans les pays autoritaires ou autocratiques. Une étude réalisée en 2020 a révélé que 93 % des utilisateurs de Tor accédaient au réseau pour cette dernière raison, plutôt que pour des motifs illicites. Et en Russie, dont la population est la deuxième plus grande utilisatrice de Tor après les États-Unis, les gens utilisent le service pour contourner les restrictions gouvernementales.*

*Ce qui s'est passé au début du mois de décembre, bien que les membres du projet Tor ne le sachent pas encore, est significatif. Roskomnadzor, le régulateur russe des médias et des télécommunications, a demandé aux fournisseurs d'accès à travers la Russie de bloquer l'accès des utilisateurs au site web de Tor. Dans le monde de l'infrastructure internet décentralisée de la Russie, les FAI ont commencé à agir rapidement. Et l'accès à certaines parties du réseau Tor lui-même a été limité. » (<https://www.wired.com/story/russia-block-tor-censorship/> ).*

Le réseau Tor est également utilisé quotidiennement par les forces (notamment françaises) de Police et de Gendarmerie, et par les forces armées. Il est également, par exemple, recommandé par une association américaine de lutte contre les violences domestiques pour échapper à la surveillance de leur conjoint-e violent-e (<https://blog.torproject.org/blog/ending-domestic-violence-nnedv-and-tor>).

Sur l'aspect éducatif, l'association contribue au fil de l'année à de nombreux événements dans le but de sensibiliser aux enjeux de la liberté d'information et d'expression dans le contexte particulier des réseaux et de l'information numériques. Nous avons ainsi participé (entre autres) à :

- Ubuntu Party 2013
- THSF 2013, 2016
- Rencontres Mondiales du Logiciel Libre 2013, 2014, 2015, 2017, 2018
- FOSDEM 2014, 2015, 2016, 2018
- Bazar du libre 2015
- PyCon-fr 2016
- Capitole du libre 2016, 2017, 2018, 2019
- Festival des Libertés Numériques 2018, 2019, 2020
- Libre en Fête 2018, 2021
- Tech Inn'Vitré 2019
- Journées du logiciel libre 2019
- Campus du libre 2019, 2020

Tor et Nos oignons ont été abordés lors de 40 minutes d'entretien en direct pendant l'émission *Les nouvelles vagues* du 18 février 2015 sur France Culture (<http://www.franceculture.fr/emission-les-nouvelles-vagues-le-secret-35-bienvenue-sur-tor-l%E2%80%99internet-secret-2015-02-18>)

L'association a également réalisé des affiches à vocation pédagogique : <https://nos-oignons.net/Diffusez/tor-et-https-v2.pdf> et <https://nos-oignons.net/Diffusez/affichettes-tor-et-https.pdf>

Sur l'aspect scientifique, le réseau Tor fait l'objet de nombreuses publications. Nous pouvons en dénombrer près de 9000 selon Google Prior Art / Scholar sur la simple base de l'expression suivante « Tor network ». Les opérateurs de relais de sortie Tor, comme Nos Oignons, se coordonnent via l'association américaine Tor Project, pour répondre aux demandes d'études scientifiques sur le réseau. L'association Nos Oignons peut donc intervenir directement ou indirectement dans ces études.

Sur l'aspect social pour terminer, Nos Oignons permet à chacun de contribuer au réseau Tor par un don. En effet, le coût d'un serveur peut être prohibitif et pourrait empêcher certaines personnes de contribuer au réseau. De plus, comme déjà évoqué, porter personnellement le risque juridique associé aux opérations de relai est délicat. En tant qu'association, Nos Oignons vient alors collecter des dons pour permettre, à plusieurs, de financer des relais de bonne capacité, tout en prenant la responsabilité des opérations associées. Par ailleurs, disposant ainsi d'un réseau Tor performant en France, les utilisateurs pourront, sans aucune restriction et sans aucun coût, bénéficier des avantages du réseau Tor.

A Plombières-lès-Dijon, le 25/10/2022

Certifié exact, conforme et sincère

**COLOMBET Nicolas,**  
**Membre du Conseil d'Administration de Nos oignons**

A handwritten signature in blue ink, consisting of several overlapping loops and a vertical stroke, positioned in the center of the page.

# Objet et composition

## Article 1 — Dénomination

Il est fondé, entre les adhérents aux présents statuts, une association régie par la loi du 1er juillet 1901 et le décret du 16 août 1901, ayant pour titre : *Nos oignons*.

## Article 2 — Objet

L'association a pour but de participer au développement du réseau de communications électroniques Tor, cela afin de garantir les libertés d'information, d'expression et de communication.

## Article 3 — Siège social

Le siège social est fixé à Annecy (74). Ce présent article pourra être mis à jour sur simple décision de l'assemblée générale ordinaire.

## Article 4 — Composition

L'association se compose de *membres* et d'un *comité de déontologie*.

Sont *membres* les personnes physiques ou morales à jour de cotisation.

Les personnes morales doivent être représentées par leur responsable légal ou une autre personne ayant reçu procuration.

La participation au *comité de déontologie* n'implique pas d'être membre à titre individuel de l'association (et n'implique donc ni cotisation ni participation à l'assemblée générale).

## Article 5 — Cotisations

Les *membres* s'acquittent d'une cotisation annuelle, dont le montant est libre et laissé à l'appréciation de chaque membre, mais ne pourra pas être inférieur à un euro.

## Article 6 — Admission

Pour faire partie de l'association, il faut adhérer aux présents statuts, s'acquitter de la cotisation. Chaque nouveau membre doit être agréé-e par le *conseil d'administration* qui dispose d'un délai de deux mois pour statuer sur la demande.

## Article 7 — Perte de la qualité de membre

La qualité de membre se perd par :

- la démission ;
- le décès de la personne physique ou la dissolution de la personne morale ;
- la radiation prononcée par le *conseil d'administration* pour non-paiement de la cotisation ou pour motif grave. Le *conseil d'administration* doit communiquer ses motivations au *comité de déontologie*.

# Ressources de l'association

## Article 8 — Ressources

Les ressources de l'association comprennent :

- le montant des cotisations ;
- les dons de membres, de membres du comité de déontologie et de personnes extérieures à l'association ;
- les subventions de l'État, des départements et des communes ;
- de toutes sommes d'argent provenant de la rémunération des activités et services accessoires proposés par l'association ;
- toute autre ressource autorisée par les lois et les règlements en vigueur.

# Organisation et fonctionnement

## Article 9 — Conseil d'administration

### *Composition*

Le *conseil d'administration* (CA) est composé de 5 à 9 personnes physiques *membres* de l'association. Il est investi des pouvoirs nécessaires au fonctionnement de l'association.

Les membres du CA assument conjointement et solidairement les rôles et responsabilités de président, trésorier et secrétaire.

Les membres du *comité de déontologie* ne peuvent pas être membres du CA.

### *Prise de décision*

Les décisions sont prises à la majorité des deux tiers des membres du CA.

Le CA doit mandater ses membres lorsque ces derniers doivent représenter Nos oignons dans un acte de la vie civile ou pour remplir une formalité de déclaration et de publication prescrites par la législation ou tout autre acte administratif nécessaire au fonctionnement de l'association.

### *Bénévolat et remboursement des frais*

Les membres du CA exercent leurs fonctions bénévolement. Toutefois, les frais occasionnés par l'accomplissement de leur mandat, après accord préalable du CA, peuvent être remboursés sur justificatif.

### *Mandats*

Le CA est libre de donner ou de révoquer mandat à des personnes physiques membres de l'association ou à des membres du comité de déontologie pour accomplir des tâches nécessaires à la réalisation de son objet.

### *Renouvellement*

Le renouvellement du CA est soumis à l'approbation de l'assemblée générale, sur proposition d'une liste par le CA en exercice. Toutefois, si celui-ci n'est pas en mesure de soumettre une proposition à l'assemblée générale, celle-ci élit directement le conseil d'administration. Si le nombre de membres du CA n'est plus suffisant pour rester statutaire, son renouvellement doit se faire dans un délai de 2 mois maximum.

## Article 10 — Comité de déontologie

Le *comité de déontologie* est composé de personnes reconnues pour leurs actions de soutien aux libertés d'expression et de communication.

Le rôle du *comité de déontologie* est de veiller sur le bon fonctionnement de l'association et d'apporter publiquement un soutien à ses activités.

De nouvelles personnes volontaires peuvent être proposées par l'*assemblée générale*. Elles deviennent membres du *comité de déontologie* après avoir été approuvées par le CA. L'assemblée générale peut décider de démettre un membre du comité.

Les membres du CA ne peuvent pas être membres du *comité de déontologie*.

Les décisions du *comité de déontologie* se prennent à la majorité absolue des personnes qui le composent.

#### Article 11 — Assemblée générale ordinaire

L'*assemblée générale* (AG) se compose de tou·te·s les membres de l'association. De par la dispersion géographique de ces derniers, l'*assemblée générale* s'est dotée de moyens de consultation et d'expression de tou·te·s ses membres utilisant des outils de communication électronique mis en place par le CA.

L'*assemblée générale* est réputée être permanente, grâce à l'utilisation de ces outils électroniques de communication et d'authentification de ses membres.

Les décisions de l'*assemblée générale* sont prises à la majorité des deux tiers. Pour que le vote soit valide, il est nécessaire qu'au moins 2,5 fois la racine carrée du nombre de *membres* se soient exprimé·e·s. Les membres ont deux semaines pour exprimer leur vote. Cette période peut être modifiée d'au plus une semaine par le conseil d'administration.

Si le quorum n'a pu être atteint, un nouveau vote peut être proposé. Pour ce dernier, la décision sera prise à la majorité des deux tiers des avis exprimés par les *membres*. Les votes seront recueillis pendant une période équivalente à la durée du vote initial majorée d'une semaine.

Dans le mois suivant la date anniversaire de la création de l'association, le *conseil d'administration* doit présenter un rapport moral et financier à l'*assemblée générale*. Si ces rapports font défaut ou ne sont pas approuvés par l'assemblée générale, cette dernière procède alors à l'élection d'un nouveau CA sur proposition du *comité de déontologie*.

#### Article 12 — Assemblée générale extraordinaire

L'*assemblée générale extraordinaire* se prononce sur les modifications à apporter aux statuts et sur la dissolution de l'association. Elle se réunit physiquement à la demande du *conseil d'administration* ou du *comité de déontologie*.

La tenue d'une *assemblée générale extraordinaire* doit être annoncée au minimum deux mois à l'avance aux *membres* de l'association.

Les décisions lors de l'*assemblée générale extraordinaire* sont prises à la majorité des deux tiers des *membres* de l'association présent·e·s ou représenté·e·s.

Il est nécessaire qu'au moins 2,5 fois la racine carrée du nombre de membres soient présent·e·s ou représenté·e·s. Dans le cas contraire, la tenue de l'assemblée générale extraordinaire est repoussée à une date ultérieure, au minimum deux mois plus tard. Lors de cette seconde date, les décisions seront prises à la majorité des deux tiers des *membres* présent·e·s ou représenté·e·s.

#### Article 13 - Dissolution

En cas de dissolution prononcée selon les modalités prévues à l'article 12, un ou plusieurs liquidateurs sont nommés, et les actifs sont dévolus conformément aux décisions de l'assemblée générale extraordinaire qui statue sur la dissolution.

## **Annexe 2 – Rapport financier 2021**



# Rapport financier 2021

## Résumé

Le présent rapport présente les résultats et le bilan financier de l'association Nos oignons pour l'exercice comptable 2021.

## Table des matières

<b>Exercice 2020</b>	<b>2</b>
<b>Compte de résultat pour l'exercice 2021</b>	<b>2</b>
Produits . . . . .	2
Charges . . . . .	6
<b>Bilan pour l'exercice 2021</b>	<b>8</b>
Actifs . . . . .	8
Passif . . . . .	8
<b>Frais de fonctionnement à prévoir pour 2022</b>	<b>9</b>
<b>Conclusion</b>	<b>9</b>

## Exercice 2020

Grâce à des provisions faites les années précédentes, l'année 2020 a pu se terminer sur un résultat positif, malgré une baisse des dons liée à la pandémie de COVID-19. Cela est également dû aux faibles dépenses de communication pour cet exercice.

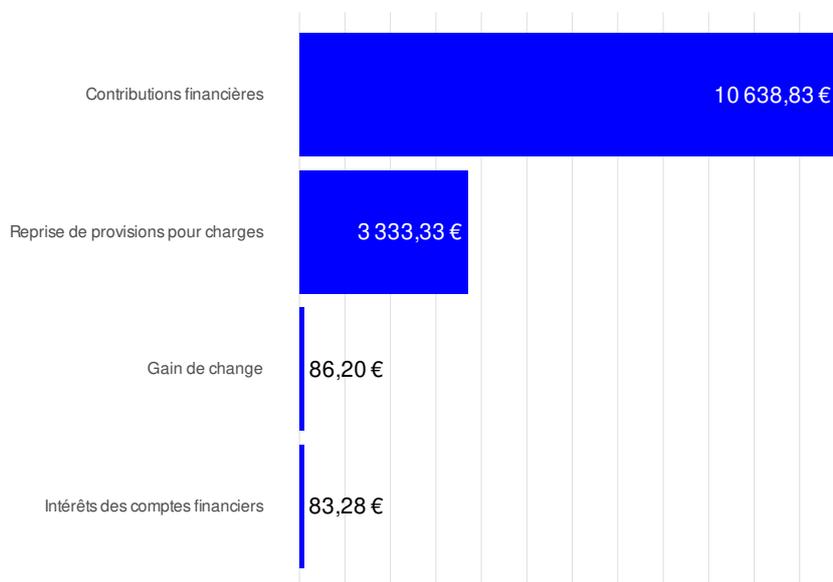
Sans nouvelle dépense prévue, le budget de fonctionnement prévu en 2021 est stable et toujours fixé à 12 000€.

## Compte de résultat pour l'exercice 2021

### Produits

Produits	2021	2020	2019
Ventes de marchandises			
Prestations de services			
Subventions			
Cotisations	1665,00	1299,70	2370,00
Collectes, dons	8973,83	7455,71	8709,68
Autres produits	3502,81	3703,30	6722,11
<b>Total</b>	<b>14141,64</b>	<b>12458,71</b>	<b>17802,64</b>

Le montant des cotisations d'adhésion à l'association est libre. On peut donc considérer que les cotisations constituent des contributions financières similaires aux dons. Par ailleurs, certain-es membres de l'association donnent plus régulièrement que leur seule cotisation. Regrouper les deux catégories de produits donne une meilleure vue des rentrées financières de l'association. Les analyses qui suivent emploient le terme de « contributions financières » pour désigner la somme des cotisations et des dons.



Répartitions des produits en 2021

En 2019, le taux de change du bitcoin avait permis une importante rentrée imprévue. Le conseil d'administration a décidé d'étaler son usage sur les années 2019, 2020 et 2021. La reprise de provisions pour charges correspond donc à la dernière partie de cette provision.

Le gain de change correspond à l'évolution du taux du bitcoin entre le versement dans la caisse et son échange en euros à travers Paymium.

Les intérêts proviennent du livret bleu sur lequel se trouve majoritairement le montant de nos provisions.

### Cotisations

L'adhésion à l'association se fait à prix libre. Le montant de l'adhésion est donc fixé individuellement par chaque membre.

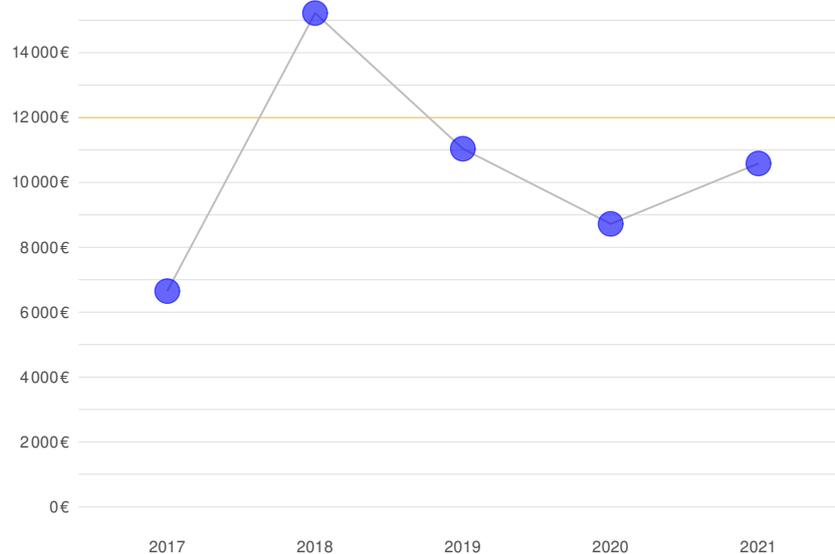
Le montant des cotisations pour l'année 2021 s'élève à 1 665 €, réparti entre 22 membres.

Ce chiffre est néanmoins sous-évalué car des membres participent à l'association avec des virements récurrents. Pour simplifier la comptabilité, un seul versement sur l'année est compté comme cotisation. Le reste apparaît dans les dons.

### Dons

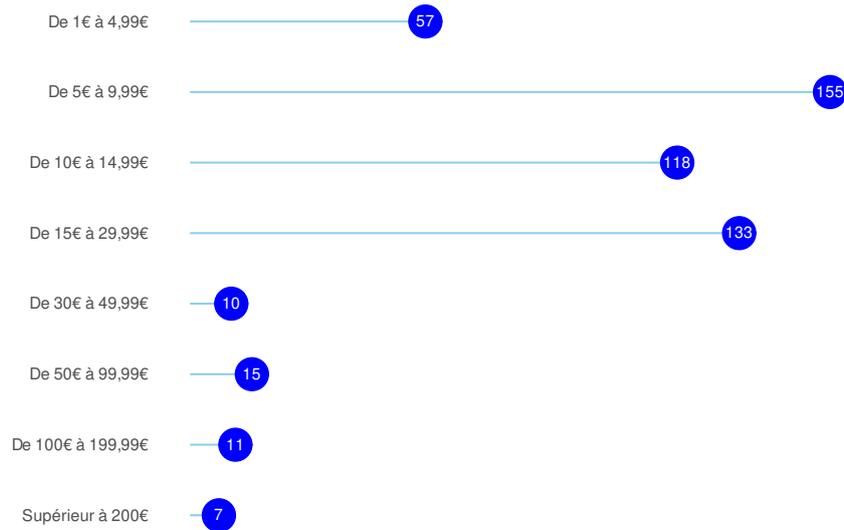
L'association a récolté en tout 8 973,83 € pendant l'année 2021.

### Évolution des contributions financières



Après une baisse importante en 2020, les contributions financières sont revenues en 2021 à un niveau proche de 2019. Cela est une bonne surprise compte-tenu du nombre limité d'actions de communication ayant eu lieu en 2021.

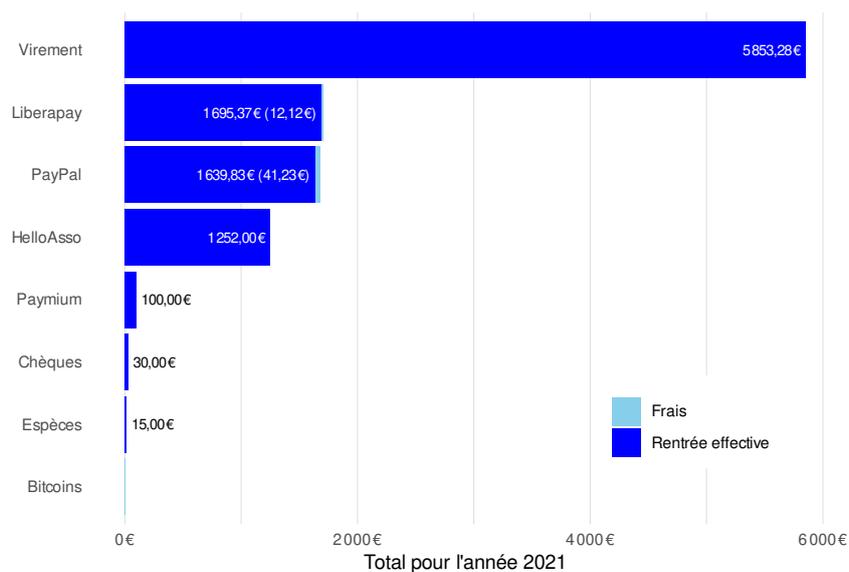
## Répartition des contributions financières



Montants des contributions financières en 2021

La majorité des contributions financières à Nos oignons a un montant entre 5€ et 30€ pour un montant total de 4 876,11 €.

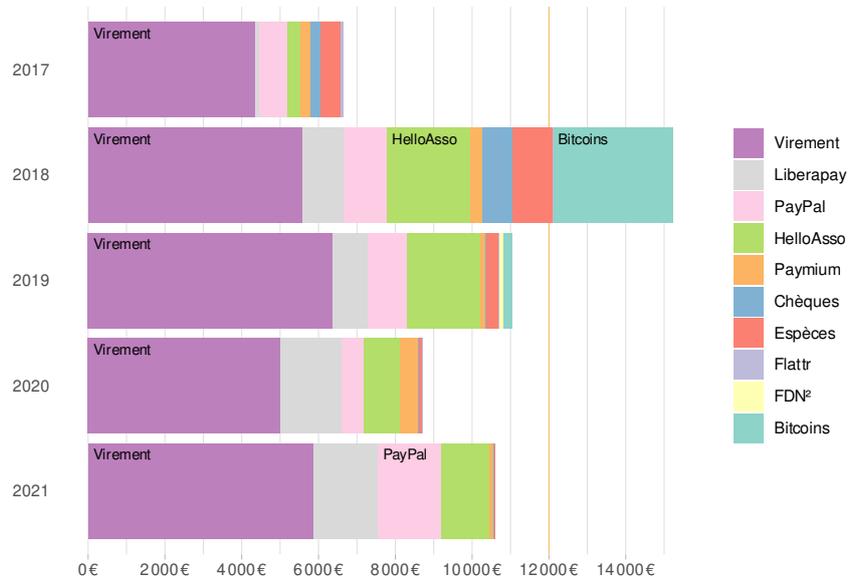
Les 7 contributions supérieures à 200€ représentent néanmoins 3 397,26 €.



Les virements constituent la méthode préférée de contribution. C'est idéal car c'est la solution la moins coûteuse à l'intérieur de l'Union Européenne.

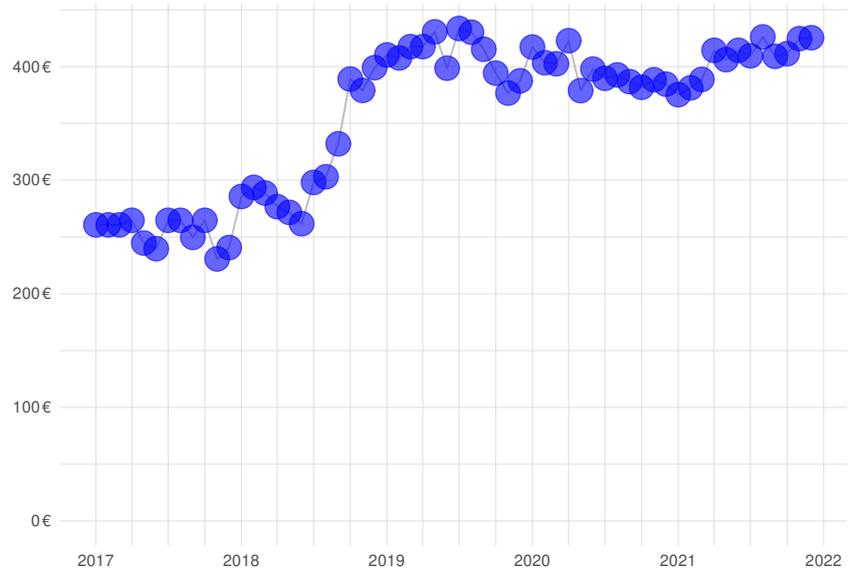
HelloAsso et dans une moindre mesure PayPal sont les méthodes mises en avant sur le site de Nos oignons pour les contributions par carte bancaire.

Malgré sa lourdeur en terme comptable (difficulté à avoir des relevés clairs, nécessité de réconcilier les informations provenant de trois opérateurs différents, incapacité à connaître le coût des transactions), Liberapay reste une source appréciable de contributions.



Répartition des méthodes pour transmettre les contributions financières entre 2017 et 2021

**Évolution des contributions financières récurrentes**



Les contributions récurrentes sont approximativement revenues à leur niveau de 2019. Elles ont couvert près de la moitié du budget de fonctionnement de 2021.

## Charges

Charges	2021	2020	2019
Achats de matières premières			
Autres achats et charges externes	12570,49	10005,11	10170,76
Impôts, taxes et versements assimilés			
Dotations aux amortissements			
Dotations aux provisions	1200,00	1200,00	7866,66
Autres charges	0,13		
<b>Total</b>	<b>13770,62</b>	<b>11205,11</b>	<b>18037,42</b>

## Charges externes



Répartitions des charges externes en 2021

L'hébergement des relais reste le plus gros poste de dépenses hors provisions (79%).

Dans l'espoir de toucher de nouveaux publics, la réalisation d'une vidéo de présentation a été commandée. Un premier acompte de la moitié de la somme a été versé pour sa réalisation.

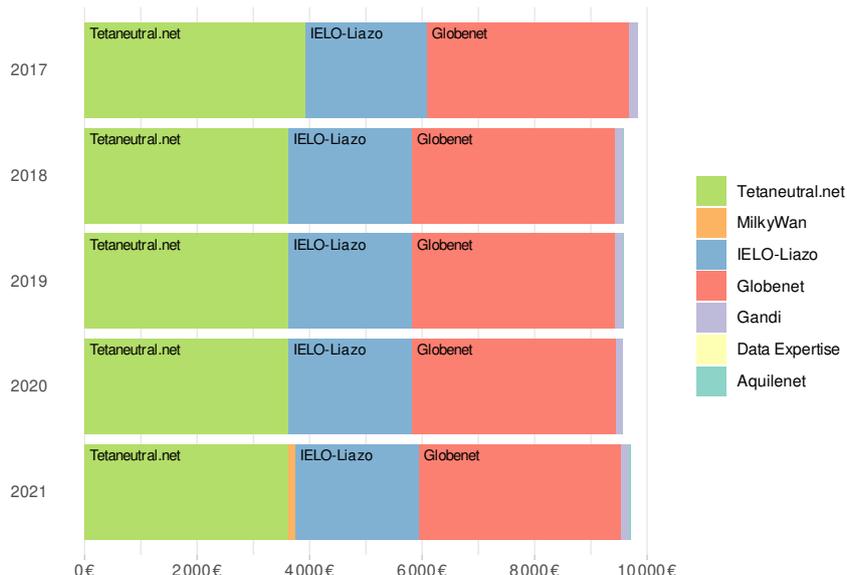
Les prestations administratives correspondent aux frais de domiciliation et de gestion du courrier postal par le prestataire Ubidoca.

Les autres frais comprennent : la location des noms de domaine, la ligne téléphonique et la ligne fax, les cotisations aux associations dont Nos oignons est adhérente, et les frais bancaires des différents prestataires.

## Dotations aux provisions

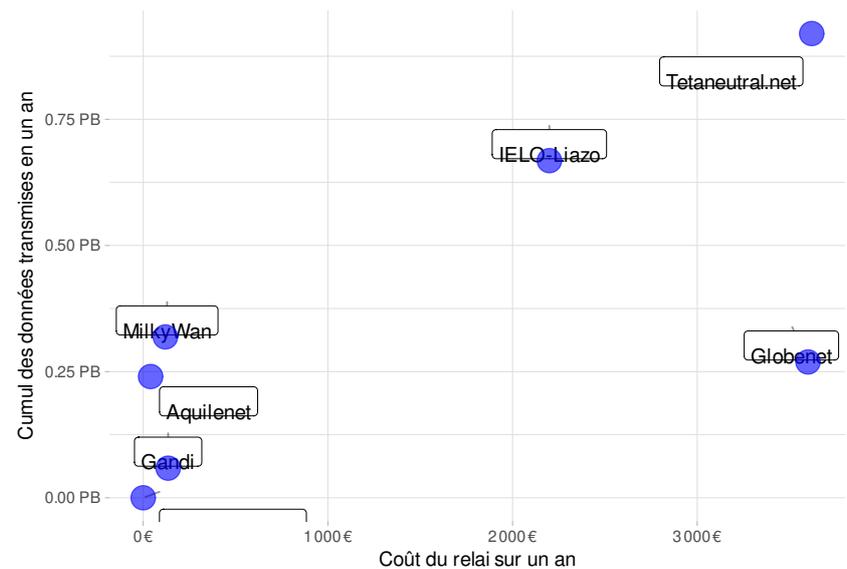
En 2020, 1 200 € ont été ajoutés aux provisions visant à financer un éventuel démêlé judiciaire.

### Répartition des relais



Un nouveau relié (arecoque) a été mis en place grâce au fournisseur d'accès associatif MilkyWan au mois d'octobre 2021. L'opérateur a offert les frais de bande passante en attendant que la consommation se stabilise. Son coût augmentera donc en 2022.

### Coûts des relais relatif à leur capacité pour le réseau Tor



Rendement des différents relais

Le coût du relié hébergé par Aquilenet est intégralement pris en charge par l'association bordelaise. Nos oignons en est juste adhérente.

Les relais hébergés par Gandi, Ielo-Liazo et Tetaneutral.net ont un bon rendement grâce aux tarifs préférentiels : Gandi ne facture pas la bande passante, Ielo-Liazo nous a alloué davantage de bande passante au même prix début 2021 et celle de Tetaneutral.net est peu chère..

Le relié hébergé par Globenet est clairement moins rentable. Il faudrait voir avec l'association si, comme mentionnée précédemment, elle souhaitait toujours augmenter la bande passante disponible au même tarif.

## Bilan pour l'exercice 2021

### Actifs

Actifs	2021	2020	2019
Immobilisations corporelles			
Stocks de marchandises			
Avances et acomptes	142,77	265,77	213,00
Créances	216,89	263,00	173,07
Banques et autres disponibilités	21611,83	22264,77	23399,13
Caisse		295,26	81,62
<b>Total</b>	<b>21971,49</b>	<b>23088,80</b>	<b>23866,82</b>

*Avances et acomptes* représente notre compte chez Ubidoca qu'il est nécessaire de créditer en avance.

Les *créances* sont des dons collectés en espèces qui n'ont pas encore été reversés à l'association.

### Passif

Passif	2021	2020	2019
Fond associatif	8010,03	6756,43	6991,20
Résultat de l'exercice	671,02	1253,60	-234,77
Provisions risques et charges	12300,00	14433,33	16566,66
Emprunts (sans intérêts)	330,44	345,44	360,44
Dettes fournisseurs	660,00	300,00	183,29
<b>Total</b>	<b>21971,49</b>	<b>23088,80</b>	<b>23866,82</b>

### Résultat bénéficiaire grâce aux provisions

Les contributions financières n'ont pas compensé les charges externes en 2021. Avec 12 270,49€ contre 10 638,83€, le manque à gagner s'élève à près de 1 630€.

Pour autant, le résultat termine en étant bénéficiaire grâce à la provision faite en 2019.

Les *emprunts* correspondent à des avances de frais effectués par des membres du C.A. n'ayant pas encore été remboursée.

Les *dettes* correspondent à deux mois de participation au frais de Tetaneutral.net et une des deux contributions annuelles à Grésille qui n'ont pas été versé à temps.

### Provisions

La provision pour faire face à d'éventuels frais juridiques s'élève fin 2021 à 10 300 €.

La provision pour les charges d'exploitation et de matériel s'élève dorénavant à 2 000 €.

## Frais de fonctionnement à prévoir pour 2022

Par rapport à l'année 2021, il convient d'intégrer le coût du nouveau relais arecoque hébergé par MilkyWan. En prenant en compte le niveau d'inflation, le budget total de l'association devrait probablement être porté à 15 000 € pour 2022.

Poste	Coût mensualisé
Hébergement des relais	1000,00
Hébergement « bureautique »	10,00
Téléphonie	2,38
Gestion du courrier	20,00
Provision pour frais juridique	100,00
Noms de domaine	2,59
Frais bancaires	2,00
<b>Total</b>	<b>1136,97</b>

## Conclusion

En 2021, l'association Nos oignons a pu poursuivre ses activités grâce aux contributions de ses fidèles donateur-ices ainsi qu'à une importante provision réalisée en 2019.

L'association démarre l'année 2022 avec 6 nœuds de sortie en fonctionnement. Une augmentation de son budget est à prévoir avec la facturation du nouveau nœud hébergé par MilkyWan.

Si le fond associatif reste conséquent, un budget de 15 000 € ne pourra être couvert que par une augmentation substantielle des contributions financières ou la reprise de ce qu'il reste de provisions pour charges. Il sera probablement nécessaire d'ajuster les dépenses en conséquence à l'issu de l'exercice.